



PRÉFET DE MAINE-ET-LOIRE

**PRÉFECTURE DE MAINE-ET-LOIRE**  
**Installations classées pour la protection de**  
**l'environnement**  
**COMMUNE DE MONTREUIL-BELLAY**  
**CONSULTATION DU PUBLIC**

Le public est avisé qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2018, une consultation du public est ouverte en mairie de MONTREUIL-BELLAY, du mardi 3 avril 2018 au jeudi 3 mai 2018 inclus à la suite de la demande formulée par Monsieur le Président de la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire, afin d'être autorisé à la réhabilitation de la déchèterie avec le maintien et le réaménagement de l'équipement existant et l'extension du site avec la création d'une plate-forme de dépose au sol de déchets située au lieu-dit "Champ Liveau" 49260 MONTREUIL-BELLAY, exploitée par la SPL Saumur Agglopropreté, installation soumise à enregistrement visée sous la rubrique n° 2710.2 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement.

Toute personne intéressée peut prendre connaissance du dossier à la mairie de MONTREUIL-BELLAY, du **mardi 3 avril 2018 au jeudi 3 mai 2018**, aux jours et heures suivants :

- **lundi : 9h à 12h**
- **mardi au vendredi : 9h à 12h et de 14h à 18h**
- **samedi : 9h à 12h**

ainsi que sur le site internet de la préfecture [www.maine-et-loire.gouv.fr](http://www.maine-et-loire.gouv.fr), rubrique Publication – consultation du public - installations classées pour la protection de l'environnement. Elle pourra formuler ses observations sur un registre à la mairie de MONTREUIL-BELLAY ou par correspondance à la préfecture, bureau des procédures environnementales et foncières à l'adresse suivante : **pref-icpe@maine-et-loire.gouv.fr**.

Le Préfet prendra, à l'issue de la procédure, une décision d'enregistrement par arrêté, assortie le cas échéant, de prescriptions particulières ou un refus d'enregistrement.